

### Objectifs

Ce programme de **mobilité individuelle encadrée** avec Northwestern Alberta au Canada a pour but de donner aux élèves la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du pays partenaire et de se familiariser avec la culture et la vie quotidienne de la région partenaire.

La formule d'immersion individuelle de l'élève favorise l'autonomie et la confiance en soi et développe les compétences clés de l'apprentissage interculturel.

L'encadrement au niveau du programme garantit pour l'élève l'accueil en établissement scolaire chez son partenaire, l'intégration dans les cours et le suivi pendant le séjour à l'étranger.

### Critères d'admission

Le programme s'adresse à des élèves **motivés et autonomes**, ayant un niveau linguistique suffisant pour leur permettre de suivre avec profit les cours dans l'établissement de la région partenaire. Ils doivent être également **capables de s'adapter à un environnement nouveau et désireux de s'y intégrer**.

### Public concerné

- Élèves de 1<sup>ère</sup> section européenne anglais scolarisés dans l'académie de Nancy Metz

**Attention : les élèves postulent quand ils sont en classe de 2<sup>nde</sup>, ils partiront en classe de 1<sup>ère</sup>.**

### Période d'échange

- Séjour des élèves français au Canada : Du 05 octobre au 30 octobre 2015

- Séjour des élèves canadiens en France : du 29 février au 28 mars 2016

**Les dates du séjour sont fixées par la DAREIC, et ne sont pas modifiables.**

### Candidatures

L'appel à candidature sera transmis début mai 2015 dans les classes de 2<sup>nde</sup> section européenne anglais.

Les dossiers d'inscriptions seront remplis par les familles, puis transmis pour avis au professeur tuteur et au chef d'établissement.

Les dossiers complets devront être transmis à la DAREIC **pour le 26 mai 2015** dernier délai :

- un exemplaire papier sera envoyé à : *Rectorat - DAREIC  
2, rue Philippe de Gueldres  
CO n°30013  
54035 Nancy Cedex*
- un exemplaire électronique scanné et envoyé à : *ce.dareic@ac-nancy-metz.fr*

Les élèves seront ensuite informés par la DAREIC de la suite donnée à leur dossier et procédera le cas échéant à l'appariement des élèves français et canadiens. Dès notification d'attribution de leurs partenaires, les élèves seront invités à se mettre en contact par courrier électronique avec leurs correspondants afin de faire connaissance et tisser des liens avant le séjour.

### Financement

L'échange est basé sur le principe de la réciprocité ; les participants séjournent **pendant 4 semaines** consécutives dans le pays partenaire et s'engagent à accueillir **pendant 4 semaines** leur correspondant. Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de son correspondant et fréquente le même établissement scolaire que lui. Les familles ne reçoivent pas de compensation financière.

**Le transport aller-retour sera à la charge financière des familles.**

### Engagement des établissements

Les établissements d'accueil s'engagent à :

- veiller à la qualité et à la recevabilité des candidatures. Les chefs d'établissement doivent s'assurer que les élèves candidats sont aptes à tirer profit d'un tel échange, que les familles demandeuses sont réellement prêtes à s'engager dans ce dispositif d'échange et donc conscientes de ce que cela implique pour leur enfant : séjour de 4 semaines dans un établissement étranger (et donc absence de cours au lycée pendant cette période) et accueil pour 4 semaines également d'un jeune élève partenaire. Nous demandons aux établissements de ne pas nous transmettre les dossiers comportant un avis défavorable du chef d'établissement.
- s'assurer de la capacité d'accueil d'élèves partenaires dans les classes, et à l'internat le cas échéant.
- intégrer les élèves des régions partenaires et **les faire participer activement à la vie de l'établissement.**

**Pour cela, les chefs d'établissement désigneront un professeur-tuteur chargé de veiller au bon déroulement de l'échange.** Il sera la personne référente pour l'élève partenaire et son interlocuteur privilégié durant la durée de son séjour dans l'établissement français.

**A l'issue du séjour, le chef d'établissement remettra aux élèves partenaires une attestation de participation comportant les remarques et observations des professeurs dont ils auront suivi les cours.**

### Engagement des parents

Les parents d'accueil s'engagent à intégrer le jeune partenaire dans leur famille, à lui faciliter l'accès à des manifestations culturelles et à contribuer à l'amélioration de ses compétences linguistiques en dialoguant avec lui dans la langue du pays.

Ils assument l'entière responsabilité pour le jeune qu'ils accueillent.

**Un désistement ou une interruption de séjour ne peut se faire que pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les familles doivent en informer impérativement les deux établissements concernés en exposant les raisons. Ces informations seront transmises par les chefs d'établissement aux institutions organisatrices.**

**Il n'est pas non plus possible de changer les dates fixées du séjour.**

### Engagement de l'élève

L'élève s'engage à :

- accepter le partenaire qui lui sera proposé et à faire en sorte que son séjour se déroule dans les meilleures conditions.
- respecter la législation en vigueur dans le pays partenaire et à observer les règles de conduite dans l'établissement et dans la famille d'accueil.

Il renseignera un questionnaire à l'issue de son séjour, qu'il renverra à la DAREIC ([ce.dareic@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dareic@ac-nancy-metz.fr)).

### Engagement des institutions organisatrices

Les institutions chargées de mettre en place ce programme sont :

- La DAREIC du Rectorat de l'académie de Nancy – Metz
- the French Language Ressource Centre

Leur mission est de donner à des élèves des régions partenaires la possibilité de fréquenter un établissement scolaire dans l'une des régions et de fournir des correspondants aux élèves retenus. Elles peuvent être sollicitées pour toute question, conseil ou complément d'information concernant le déroulement du programme **mais ne sont pas engagées de manière contractuelle avec les participants à ce programme.**

La DAREIC et the French Language Ressource Centre ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuelles mésententes entre l'élève, son correspondant et la famille d'accueil, quelle qu'en soit la nature. En cas de difficulté, le premier contact à prendre est avec l'établissement partenaire qui se mettra en relation avec les organisateurs. Un changement de famille ne pourra se faire qu'à titre très exceptionnel, pour raisons graves et justifiées.

### Assurances

La responsabilité pour toutes les questions relatives aux assurances est du ressort des familles. Celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur compagnie ou mutuelle afin de vérifier que leur enfant a bien toutes les assurances nécessaires.

L'élève doit être en possession d'un passeport en cours de validité.